CONSEIL MULHOUSIEN DE L'ÉGALITÉ

CADRE D'ORGANISATION

CONSEIL MULHOUSIEN DE L'ÉGALITÉ

CADRE D'ORGANISATION

LA VILLE DE MULHOUSE S'ENGAGE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Cadre juridique et politique des engagements de la Ville de Mulhouse pour l'égalité femmes hommes

Aujourd'hui, l'égalité des droits entre les femmes et les hommes est actée et inscrite dans la constitution.

Cependant, les inégalités persistent sur tous les champs de la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle.

« *Le combat pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes est donc le combat contre toutes les discriminations, contre toutes les violences et les atteintes à la dignité humaine, le combat pour la citoyenneté à part entière, à part égale* » (Charte de l'égalité, Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité).

En signant, en 2017, la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, la Ville de Mulhouse a pris publiquement position pour promouvoir sur son territoire l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle.

La Ville de Mulhouse conduit ainsi depuis 2018 une politique structurée en trois axes :

- Accompagner tous les citoyens vers l'égalité femmes-hommes,
  - Promouvoir l'égalité dans tous les domaines,
  - Renforcer la prévention et l'éducation à l'égalité.
- Soutenir l'égalité professionnelle femmes hommes.
- Sensibiliser et lutter contre les comportements sexistes.

Par ailleurs, la Ville de Mulhouse a créé le label « *Mulhouse au féminin* » ainsi qu'une page web sur le site de la Ville, pour valoriser toutes les initiatives mulhousiennes.

Historique du Conseil Mulhousien pour l'Egalité

En juin 2019, sous l'impulsion de Marie Corneille, alors Conseillère municipale déléguée à toutes les formes d'égalité et aujourd'hui Adjointe au Maire en charge des solidarités et la promotion de toutes les égalités, est réuni **un comité de pilotage partenarial**, composé de représentants de la Région Grand Est, du Conseil Départemental du Haut-Rhin, de la Délégation Départementale aux Droits des Femmes, des associations CIDFF et Rue'L, et de la Ville de Mulhouse. Il est chargé de réfléchir à la création et au fonctionnement du futur **Conseil Mulhousien de l'Egalité (CME)**.

Le Conseil Mulhousien de l'Egalité, instance agitatrice d'idées aura pour missions de mobiliser, enrichir, renforcer, amplifier les actions sur le territoire en faveur de l'égalité femmes-hommes.

4. DUREE

Les orientations de la feuille de route seront mises en œuvre tout au long du mandat 2020 – 2026.

Il s'agit d'une programmation au long cours et d'une dynamique collective à construire dans la durée.

5. TERRITOIRE CONCERNE

Le CME élaborera un plan d'action qui pourra se déployer sur l'ensemble du territoire mulhousien.

6. FONCTIONNEMENT

6.1. Coordination et Animation

La coordination et l'animation du CME sont assurées par la Chargée de mission Ville de Mulhouse.

6.2. Ressources

Les actions du CME bénéficieront de l'ensemble des ressources de la Ville de Mulhouse. En matière de communication, il pourra s'appuyer sur le Service Communication et la page dédiée « Mulhouse au féminin », sous réserve des crédits disponibles et sur la base d'un dialogue avec la Direction Communication.

- Les actions conduites devront trouver leur financement notamment via les crédits de droit commun de l'Etat, de la Région, du Département, de la Ville ou de tout autre financeur pertinent.

2.2. Les groupes de travail – GT *ad hoc*

Ils sont réunis ponctuellement à l'initiative du CME qui en définit la composition afin d'expertiser une thématique particulière et sont ouvertes aux acteurs compétents identifiés par le CME.

Afin d'assurer la cohérence et la continuité entre CME et les groupes de travail, il est proposé qu'un ou plusieurs membres du CME y participent. L'égalité femmes-hommes étant une préoccupation partagée, les groupes de travail veilleront à une mixité des participations.

Ces groupes de travail seront des espaces de travail et de réflexion modulables et ouverts aux contributions participatives des experts extérieurs invités.

Ces réunions ne sont pas publiques. Il est prévu des temps de restitution régulière auprès du CME afin de garantir la cohérence des travaux par rapport à la commande initiale.

Pourront être invités des acteurs économiques, éducatifs, associatifs, sociaux, culturels ou sportifs, dont la compétence et l'engagement pourront permettre de promouvoir l'égalité auprès de leurs publics. Les espaces de démocratie participative, Conseil des jeunes, Conseils participatifs, Mulhouse Aînés, Fédération des Centres Sociaux seront des interlocuteurs de l'espace partenarial institué par le CME.

3. LIEU DE RENCONTRE

Le CME se réunira dans les locaux de la Mairie de Mulhouse.

Pour renforcer l'égalité femmes hommes sur le territoire, les actions portées par le CME, auront vocation à compléter l'éventail des actions pour l'égalité menées par la Ville de Mulhouse.

Le cadre d'organisation a pour objectif de fixer le fonctionnement et l'organisation du CME.

Il doit être entendu que la première production du CME devra permettre de poser une vision partagée déclinée dans une feuille de route qui devra servir de cadre à son action.

1. UN CME PARTENARIAL POUR AGIR ENSEMBLE

1.1. Objectif

La Ville de Mulhouse s'appuiera sur le Conseil Mulhousien de l'Egalité pour agir en lien avec les institutions, les associations, la société civile et promouvoir toute forme d'égalité auprès des habitants.

L'Etat, la Région, le Département, les associations conduisent chacun des politiques et des actions en faveur de l'égalité. Il sera nécessaire de les intégrer et de les articuler en cohérence au sein du document **cadre stratégique** élaboré par le CME.

Le CME a pour objectif de :

- Permettre d'institutionnaliser un espace partenarial d'échanges.
- Fédérer les acteurs mulhousiens mobilisés pour l'égalité femmes hommes.
- Partager les diagnostics et analyses sur l'égalité femmes hommes sur le territoire de la ville.

- Définir un plan d'actions partenariales.
- Mobiliser les ressources de droit commun pour conduire ses projets.

1.2. Partenaires

L'égalité femmes-hommes, inscrite dans le droit européen et dans le droit national, s'adresse à tous les citoyens. Pour amplifier et ancrer localement les principes d'égalité, la Ville de Mulhouse porte dans son programme 2020-2026, les objectifs qu'elle s'est fixés de façon générale (Cf. page 2). Pour agir en faveur de l'égalité femmes-hommes, la Ville de Mulhouse réunira au sein du CME les partenaires mobilisés sur cette thématique, à savoir les autres collectivités, Etat, Région et Département et les associations qualifiées présentes sur le territoire mulhousien.

Les membres du CME s'engagent à mobiliser les ressources financières et techniques de leurs administrations et associations.

Pour réussir, il devra être entendu que les partenaires s'engagent opérationnellement dans la mise en œuvre de façon autonome et coordonnée des actions en direction de la promotion de toutes les formes d'égalité.

2. L'ORGANISATION DU CME

Le CME peut être créé et installé sans délibération. Il est proposé qu'il se compose de deux niveaux d'organisation complémentaires selon les missions et attributions :

2.1. Le CME dont les fonctions sont les suivantes :

- il produit le document stratégique cadre ou feuille de route de la politique en faveur de l'égalité porté par ses différents membres,
- il est le garant de la mise en œuvre de la feuille de route,
- il définit et valide les programmes d'actions annuels,
- il assure le développement et le suivi des projets de la feuille de route stratégique,
- il valide chaque année le bilan des actions menées.

Il est proposé qu'il se réunisse au moins deux fois par an. La chargée de mission Egalité de la Ville de Mulhouse assure et remplit les missions d'appui technique.

Le CME est présidé par l'Adjointe au Maire chargée de l'égalité femmes-hommes et composé :

- des représentants élu.e.s du Conseil Régional et de la Collectivité Européenne D'Alsace,
- de la Chargée de mission « lutte contre les discriminations » du Conseil Régional,
- de la Déléguée Départementale aux droits des femmes,
- au sein de la Direction Population et Solidarité, la Chargée de mission égalité de la Ville de Mulhouse,
- de la Coordinatrice de l'Observatoire des violences intra-familiales faites aux femmes,
- de représentants des associations « CIDFF » et « Rue'L »,
- un.e représentant.e d'une association intervenant dans le champ de l'égalité femmes-hommes invité.e à tour de rôle pour une année.